

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 43/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 12 mai 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller			MURET Nicolas
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			MARTINET Céline
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller			RODRIGUEZ François
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

OBJET : AVIS RELATIF AU PROJET DE LA SCI MURAT POUR AUGMENTER LES CAPACITES DE SON UNITE DE RECYCLAGE DE MATELAS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAVALERIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté préfectoral de l'Aveyron n° 12-2025-04-15-00001 en date du 15 Avril 2025, une consultation publique a été ouverte du 5 Mai au 5 Août 2025 au titre de la demande d'enregistrement déposée par la SCI MURAT en vue d'augmenter les capacités de son unité de recyclage de matelas sur le territoire de La Cavalerie.

En date du 15 Avril 2025, la Préfecture de l'Aveyron demande aux Conseillers Municipaux d'émettre leur avis sur la demande.

Après en avoir délibéré, à 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

- **donne** un avis favorable au projet de la SCI MURAT en vue d'augmenter les capacités de son unité de recyclage de matelas sur le territoire de la Cavalerie.


Le Maire
François RODRIGUEZ

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire
compte tenu de la publication le : 20/05/2025
Et de la transmission à M. le Ss-Préfet le : 20/05/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.